

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **Fédération française de hockey sur glace**
représentée par son président, Monsieur Luc TARDIF
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 490 521 101 00017

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2016 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération)
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2016 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2016 s'élève à 903 520 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 390 785,50 €, le solde restant s'élève à 512 734,50 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 197 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 1 100 520 €.

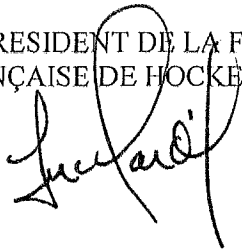
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 1 102 400€.

Pour mémoire, la subvention d'un montant de 40 811 € précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE HOCKEY SUR GLACE



26 AOUT 2016
Pour le ministre de la ville,
Paris à Paris le 17 AOUT 2016
de la jeunesse et des sports
Pour la directrice des sports
L'adjointe à la directrice des sports,
LE DIRECTEUR DES SPORTS
Chef de service

Claudie SAGNAC

23/08/16
VISE LE 23/08/16 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.015.06.241

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2014		2015		2016		2017		2018	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Assurer la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires											
	Nombre de licences	20135	20150	20647	20300	20500	21000				
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0				
	Nombre total de licences et d'ATP	20135	20150	20647	20300	20500	21000				
	Nombre et taux de licences féminines	1942 (9,64%)	1950 (9,68%)	2110 (10,22%)	1975 (9,73%)	2000 (9,76%)	2050 (9,76%)				
	Nombre et taux de licences en ZLUS	670 (3,33%)	700 (3,47%)	663 (3,21%)	750 (3,69%)	780 (3,8%)	800 (3,81%)				
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	3285 (16,31%)	3285 (16,3%)	2533 (12,27%)							
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	3	3	5	4	4	5				
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives											
	Solidité financière	14,73	12,5 %	0	12,5 %	12,5 %	12,5 %				
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives											
	Rang sportif de la France	12	12	12	11	10	10				
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
	Taux de suivi médical complet - SHN	%	100%	70,09%	100%	100%	100%				
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	%	100%	89,19%	100%	100%	100%				
Emplois d'avenir											
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0	0	0				
Lettres de missions signées dans CTS-Web											
	Nombre et taux de lettres de missions signées	15 (100%)	100%	14 (87,5%)	%	%	%				
Objectifs partagés		N-2	N-1	N	N+1	N+2					
Objectif	Indicateur	Réalisé	Réalisé	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible	Cible
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	Classement aux championnats du monde	8	12	12	11	8	8	8	8	8	8
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	Qualification pour les JO 2018	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	Classement aux championnats du monde	12	11	11	10	9	7	7	7	7	7
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	Qualification pour les JO 2018	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Elever le niveau de compétitivité des collectifs jeunes en équipe de France et dans les clubs	Classement aux championnats du monde U 18	Top 16	Top 16	Top 16	Top 16	Top 16	Top 13	Top 13	Top 13	Top 13	Top 13
Poursuivre la structuration de la discipline	Nombre de licenciés ayant moins de 15 ans	9024	9050	9050	9100	9150	9200	9200	9200	9200	9200
Développer la qualification et la professionnalisation des éducateurs	Taux de réussite à la COP en alternance avec le DE	90%	100%	100%	80%	80%	80%	80%	80%	80%	80%



Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	150 000 €	72 000 €	71 000 €	79 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	150 000 €	72 000 €	71 000 €	79 000 €
Structuration fédérale	10 000 €	7 000 €	6 000 €	4 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	140 000 €	65 000 €	65 000 €	75 000 €
Action 1	386 000 €	216 000 €	216 000 €	170 000 €
Structuration fédérale	40 000 €	19 000 €	19 000 €	21 000 €
Programmes d'échanges internationaux	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Action 2	10 000 €	4 000 €	4 000 €	6 000 €
Aides personnalisées (AP)	340 000 €	197 000 €	197 000 €	143 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	247 000 €	197 000 €	197 000 €	50 000 €
Action 4	93 000 €	0 €	0 €	93 000 €
Professionalisation de l'activité	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Poursuivre la structuration de la discipline	6 000 €	0 €	0 €	6 000 €
Action 1	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	32 000 €	32 000 €	32 000 €	32 000 €
Progresser dans la hiérarchie mondiale senior en assurant la mise en place des fondements de la performance	32 000 €	32 000 €	0 €	32 000 €
Action 2	853 400 €	489 500 €	444 000 €	409 400 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	853 400 €	489 500 €	444 000 €	409 400 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	60 000 €	27 000 €	0 €	60 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	82 000 €	50 000 €	50 000 €	32 000 €
	711 400 €	412 500 €	394 000 €	317 400 €
Elever le niveau de compétitivité des collectifs jeunes en équipe de France et dans les clubs	919 445 €	365 500 €	262 500 €	656 945 €
Action 2	887 445 €	359 500 €	259 500 €	627 945 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	147 375 €	0 €	0 €	147 375 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	20 000 €	9 500 €	9 500 €	10 500 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	101 470 €	50 000 €	0 €	101 470 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	618 600 €	300 000 €	250 000 €	368 600 €
Action 4	32 000 €	6 000 €	3 000 €	29 000 €
Professionalisation de l'activité	32 000 €	6 000 €	3 000 €	29 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	182 000 €	113 500 €	100 020 €	81 980 €
Action 3	182 000 €	113 500 €	100 020 €	81 980 €
Accompagnement sanitaire préventif	147 000 €	81 000 €	71 000 €	76 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	35 000 €	32 500 €	29 020 €	5 980 €
Développer la qualification et la professionnalisation des éducateurs	35 000 €	26 000 €	7 000 €	28 000 €
Action 4	35 000 €	26 000 €	7 000 €	28 000 €
Formations fédérales	8 000 €	4 000 €	1 000 €	7 000 €
Professionalisation de l'activité	27 000 €	22 000 €	6 000 €	21 000 €
TOTAL	2 557 845 €	1 314 500 €	1 100 520 €	1 457 325 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

197 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

903 520 €

**CAISSE D'ÉPARGNE****DE PICARDIE**

Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

18025	00200	08104670201	53
<i>cl'étab'</i>	<i>cl'guichet</i>	<i>nlcompte</i>	<i>cl'rice</i>

Domiciliation

C.E. DE PICARDIE (00011)	CEPAFRPP802
--------------------------	-------------

BIC

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1802	5002	0008	1046	7020	153
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

**CAISSE D'ÉPARGNE****DE PICARDIE**

Cadre réservé au destinataire du relevé

--	--	--	--

Identification du compte pour une utilisation nationale

18025	00200	08104670201	53
<i>cl'étab'</i>	<i>cl'guichet</i>	<i>nlcompte</i>	<i>cl'rice</i>

Domiciliation

C.E. DE PICARDIE (00011)	CEPAFRPP802
--------------------------	-------------

BIC

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1802	5002	0008	1046	7020	153
------	------	------	------	------	------	-----

Intitulé du compte

FEDER FRANCAISE HOCKEY SUR GLACE
 36 B RUE ROGER SALENGRO
 92130 ISSY LES MOULINEAUX
 C.A. ECONOMIE SOCIALE

0002810

FEDER FRANCAISE HOCKEY SUR GLACE
 36 B RUE ROGER SALENGRO
 92130 ISSY LES MOULINEAUX
 C.A. ECONOMIE SOCIALE

0002810